

GUIDE PRATIQUE

Pour économiser vos ressources en eau



**Hébergement
touristique**



CCI OCCITANIE
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



Parc naturel régional de la
Narbonnaise en Méditerranée



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



ADEME
AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Guide financé grâce à Destination France dans le cadre du Fonds Tourisme Durable opéré par



Quelques chiffres

En 2022, la Région Occitanie a accueilli 94 millions de nuitées touristiques dans les hébergements touristiques marchands.

En période estivale, la consommation d'eau potable de ces hébergements est évaluée à 100 litres par nuitée.

Soit 9,4 millions de m3 d'eau

Trois établissements ont été accompagnés par le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée. Cet accompagnement a permis à ces trois établissements test de réduire leur consommation d'eau de 13 à 27%.

Soit une économie de l'ordre de 20% en moyenne

Si tous les établissements touristiques suivent la même démarche que ces trois établissements pilotes, avec des solutions simples, accessibles et à effet immédiat, l'économie réalisée en eau potable s'évalue à plus de 1,8 millions de m3.

Soit l'équivalent de la consommation d'environ :

18,8 millions de nuitées touristiques

*Chiffre estimé à partir des données du CRLR (220 millions de nuitées dont 43 % dans le secteur marchand)



Que payez-vous dans votre facture d'eau ?

- ➡ **Le « prix de l'eau » est variable d'un territoire à l'autre. C'est le service de l'eau que vous payez !**
(hors taxes et prélèvements obligatoires)
- ➡ **Prélèvement de l'eau dans le milieu naturel**
(nappe souterraine, rivière, fleuve...)
- ➡ **Potabilisation**
(usine de traitement de l'eau)
- ➡ **Surveillance et sécurisation**
(risque de pollution, de pénurie)
- ➡ **Acheminement jusqu'à votre établissement**
(canalisation eau potable)
- ➡ **Récupération d'eaux usées**
(canalisation eau usée)
- ➡ **Traitement et retour dans la nature**
(station d'épuration avant rejet)

Vos économies d'eau chaude sanitaire sont aussi des économies d'énergie !



“ Afin de faire face à un contexte de fortes tensions sur la ressource en eau, les CCI d'Occitanie, le Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée, et l'ADEME vous proposent ce guide pratique pour vous accompagner dans la réduction de vos consommations d'eau avec des actions simples, directement accessibles et à effet immédiat. ”



Les actions à mettre en place

Connaître, suivre et surveiller sa consommation d'eau

Mettre en place un suivi régulier des consommations d'eau :

- Trouver et suivre le compteur général, surveiller ses factures
- Tenir un tableau de bord de suivi interne des consommations
- Poser des sous-compteurs différentiels si nécessaire par grands postes
- Mesurer et ajuster le débit individuel de chaque point d'eau de l'établissement à l'aide d'un gobelet mesureur ou d'un sac débitmètre...

Mettre en place un plan d'actions et des indicateurs de suivis adaptés :

Quelques exemples :

- Fuites en € et en m³
- Surveillance des consommations anormales des WC, douches collectives et ballons ECS...

Les actions à faible coût et réalisables soi-même, avec effet immédiat !



Installer des pommeaux de douche économes

Réduction de 60% en moyenne du volume consommé sans perte de confort (6-9 litres par minute contre 18-20 litres pour un pommeau de douche standard). Rentabilisé dès la première année. Pour les douches des piscines, il est conseillé un bouton-poussoir temporisé.



Isoler le chauffe-eau et les tuyaux ou installer des « ballons tampons »

L'eau chaude arrive plus vite, plus besoin de laisser couler longtemps avant que l'eau ne devienne chaude. Bandes isolantes adhésives, coquilles ou manchons, chutes de laine minérale... plusieurs solutions sont disponibles.



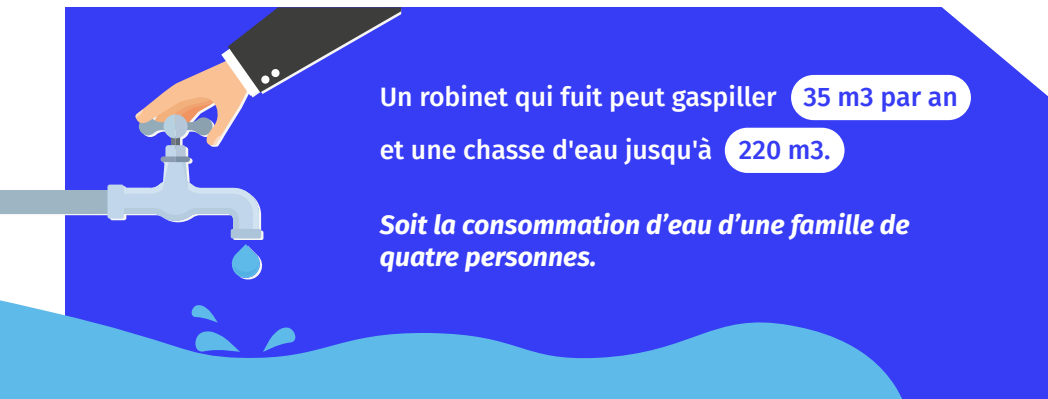
Double chasse WC

20% de notre consommation journalière en eau sont utilisés pour les sanitaires (moyenne nationale). Remplacez les dispositifs classiques (9 à 12 litres par tirage) par un dispositif économe « double chasse » (3 à 6 litres par tirage).



Installer des limiteurs régulateur de débits sur vos robinets

Réduction du débit à 8, 6, 4 ou 2 litres par minute (contre 12 litres pour un robinet classique), pression constante, facile à installer.





Une réduction de débit à 6L/min est adaptée aux usages courants de la cuisine, de la salle de bain...

Mais attention, une modification de débit peut parfois perturber certaines chaudières instantanées (choisir alors un modèle 8L/min). Enfin, un réducteur de débit à 2L/min doit être plutôt réservé par exemple à un lave-main ou un lavabo de salle de bain.



Entretien régulièrement ses équipements

Permet de limiter l'usure, l'entartrage, d'optimiser le fonctionnement de l'installation.



Remplacer les équipements devenus obsolètes par des appareils de classe A



Installer un récupérateur d'eau de pluie pour des usages extérieurs

Cuve enterrée ou hors sol, à proximité des gouttières, pour l'arrosage, nettoyage des véhicules, et remplissage des chasses d'eau ! Faire une vérification et entretien régulier de l'équipement (filtres, désinfection...) et indiquer « Eau non potable ».



Le conseil de votre CCI

“ Pensez que vos actions en faveur des économies d'eau peuvent aussi contribuer à l'obtention d'un label et valoriser votre image auprès d'une clientèle de plus en plus soucieuse de l'environnement. ”

•Quelques labels :

Eco-Label Européen, Label Clef Verte,
Qualité Tourisme Occitanie Sud de France,
Marque valeurs Parc naturel régional



Sensibilisation de la clientèle et du personnel



Sensibiliser la clientèle :

- Penser à communiquer et informer sur les bons comportements à adopter : le changement dans les manières de faire est souvent long à mettre en oeuvre. Un kit écogeste (*scannez le QR Code pour accéder au kit*) a été créé par l'Ademe et le CRTL Occitanie
- Proposer de laver le linge à la demande ou un jour sur deux
- Couper les robinets et la douche entre et après chaque usage
- Adapter le débit à l'usage
- Privilégier une douche courte plutôt que le bain



Former et impliquer le personnel :

- Impliquer le personnel pour proposer des solutions
- Utiliser les appareils de lavage à pleine charge
- Adapter le débit à l'usage
- Ne pas laisser les robinets couler inutilement
- Signaler les fuites



Mener des actions plus élaborées, nécessitant un accompagnement professionnel

Réaliser un audit intégral par un conseiller professionnel, déterminer les potentiels d'économie, aider à la mise en œuvre, suivre et évaluer les économies réalisées :

- Détection des fuites
- Entretien
- Potentiel d'intégration
« d'eau hors réseau » sur les équipements
(bloc sanitaire, bungalow, piscine)



En cas de travaux, d'autres guides sont à votre disposition.

Réduire les consommations d'eau des espaces verts

Favoriser le paillage végétal en feutre ou minéral

Permet de conserver l'humidité du sol et de limiter les pertes.

Bien drainer le sol

Gravillon, sable, décompactage de la terre, dimension du trou, créer des cuvettes autour des plantes...

Mettre en place un système de gestion automatique de l'arrosage

Programmeur, goutte à goutte...

Programmer l'arrosage la nuit pour limiter la transpiration des plantes

Sous réserve de restrictions préfectorales.

Favoriser la récupération des eaux de pluie pour l'arrosage

Privilégier des alternatives au gazon

Certaines alternatives consomment très peu ou pas d'eau d'arrosage, alors qu'un gazon anglais de 100m² peut consommer jusqu'à 18m³/mois.

Choisir des plantes adaptées

Renseignez-vous et adoptez les plantes en fonction de la nature des sols (composition, capacité de rétention de l'eau, profondeur, exposition, zone ventée ou protégée...).

Accepter que votre plante favorite ne soit pas adaptée au lieu.

Le conseil du Parc naturel régional de la Narbonnaise en Méditerranée

Il existe de nombreuses variétés de végétaux adaptés à la sécheresse

Plantes :

Sauge (*Salvia officinalis*, *Salvia fruticosa*, *Salvia chamaedryoides*), Lavande, Romarin, Iris, Origan, Phlomis.

Arbustes :

Buplèvre, Vigne vierge, Glycine, Euphorbe, Ciste...

Arbres :

Amandier, Arbre de judée, Chêne, Micocoulier, Pistachier, Oranger...

Privilégier les prairies fleuries et gazons alternatifs :

Zoysia tenuifolia, Cynodon, Centaurea Bella, Sedum Album, Pennisetum clandestinum, Fétuque ovine durette, Fétuque rouge...

Choisir des végétaux locaux adaptés au sol et au climat de votre territoire et trouver le producteurs près de chez vous sur l'Office Français de la Biodiversité

Guide végétal par l'OFB



Réduire les consommations d'eau de sa piscine

Couvrir la piscine quand vous ne l'utilisez pas et la nuit (bâche, volet roulant...) pour limiter l'évaporation

En été, l'évaporation de l'eau de la piscine peut aller jusqu'à 2 centimètres par jour, et encore plus la nuit, lorsque l'eau du bassin reste chaude, alors que la température extérieure est en baisse.

- Réduire la température de chauffage de l'eau si votre système de pompe à chaleur vous le permet
- Installer un coupe-vent naturel, optez pour une barrière végétale...
- Maîtriser le niveau d'eau de la piscine, une piscine remplie à ras bord déborde plus facilement, diminuez le niveau de l'eau

Optimiser la filtration de l'eau

Si l'eau de la piscine est mal filtrée, il faut nettoyer le filtre plus souvent. Or le nettoyage d'un filtre consomme beaucoup d'eau.

- Choisir une pompe adaptée à la piscine
- Ajuster le temps de filtration en fonction de la température
- Faire tourner la pompe pendant la journée
- Nettoyer le fond de la piscine

Recycler l'eau de rinçage

Ne pas vidanger la piscine intégralement chaque année

Après la période d'hivernage, un traitement adapté permet de récupérer une eau propre à la baignade.



Sensibiliser la clientèle pour éviter les éclaboussures et le gaspillage

Invitez vos jeunes clients à avoir un usage doux de la piscine, en limitant les plongeurs et jeux d'arrosage.



Les dispositifs mobilisables

Région Occitanie : Pass Transformation Ecologique

Ce dispositif vise à soutenir les travaux d'amélioration écologique et de réduction des consommations d'eau (Système de récupération des eaux de pluie; Système de réutilisation des eaux usées; Étanchéité des réseaux).

Le taux d'intervention est de 50% des dépenses éligibles, et le montant de la subvention est plafonné à 10 000 € avec une assiette éligible minimum de 10 000 €.

En savoir plus :



Etat : Certificats d'Economie d'Energie

Les Certificats d'Economie d'Energie peuvent donner lieu à des primes sur certains de vos investissements de rénovation énergétique et/ou de réduction de vos consommations d'eau.

En savoir plus :



ADEME : Fonds de tourisme durable

L'aide s'inscrit dans le cadre du plan Destination France animé par l'ADEME. Elle s'adresse aux TPE et PME exerçant une activité de restauration et/ou d'hébergement touristique, situées en zone rurale ou péri-urbaine et qui engagent des travaux de rénovation énergétique, et/ou de réduction de leurs consommations d'eau. L'aide finance la plupart des investissements ou études

compris entre 5 000 € et 200 000 €. Fonds tourisme durable | CCI Occitanie

Agence de l'Eau Adour-Garonne :

Les agences de l'Eau peuvent accompagner les investissements importants (plus de 10 000 €) d'établissements ayant des systèmes autonomes, avec un impact significatif sur les milieux naturels, les zones de baignade ou les zones de périmètre de captage des eaux.

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) :

L'agence de l'eau RMC accompagne les entreprises situées dans des secteurs déficitaires en eau pour la réalisation d'études, de diagnostic, d'accompagnements et d'investissements vers les économies d'eau.

Attention les dispositifs sont présentés à titre indicatif.

Une étude précise auprès de votre conseiller est nécessaire en amont de votre projet afin de déterminer son éligibilité.

Le dépôt d'un dossier ne garantit pas une réponse favorable, laquelle sera déterminée a posteriori par une commission indépendante.

Les conseillers de vos CCI et leurs partenaires vous accompagnent dans votre projet.



Commerces, hôtels, cafés, restaurants

BÉNÉFICIEZ D'UNE AIDE POUR RENDRE ACCESSIBLE VOTRE ÉTABLISSEMENT

TRAVAUX • ÉQUIPEMENTS • INGÉNIERIE



CCI OCCITANIE
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



Scanner ce QR code pour en savoir plus



DES CONSEILLERS PROCHES DE VOUS DANS TOUTE L'OCCITANIE

VOTRE CONSEILLER CCI

Proximité, neutralité,
expertise sont ses
maîtres mots

05 65 20 35 01
www.lot.cci.fr



04 66 49 00 33
www.lozere.cci.fr



05 65 77 77 00
www.aveyron.cci.fr



05 63 22 26 26
www.tarn-et-garonne.cci.fr



05 67 46 60 00
www.tarn.cci.fr



04 66 879 879
www.gard.cci.fr



05 62 61 62 61
www.gers.cci.fr



05 61 33 65 00
www.toulouse.cci.fr



04 99 51 52 00
www.herault.cci.fr



05 62 51 88 88
www.tarbes.cci.fr



04 68 10 36 00
www.aude.cci.fr



05 61 02 03 04
www.ariège.cci.fr



04 68 35 66 33
www.pyrenees-orientales.cci.fr



UN ACTEUR CLÉ DE L'ÉCONOMIE LOCALE

Il active ses réseaux
et ses compétences
territoriales pour
votre projet

UN SPÉCIALISTE À VOTRE ÉCOUTE

Grâce à ses orientations,
réduisez votre impact
environnemental

SOLUCCIO

Les offres



CCI OCCITANIE
PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

SOLUCCIO, LES OFFRES DES CCI D'OCCITANIE



CRÉATION REPRISE
TRANSMISSION



FINANCEMENT



NUMÉRIQUE



COMPÉTENCES
RH



DÉVELOPPEMENT
DURABLE, RSE



INTERNATIONAL



INFORMATIONS
ÉCONOMIQUES



DÉVELOPPEMENT
COMMERCIAL



COMPÉTITIVITÉ

www.occitanie.cci.fr